

3. Les denrées qui sont classées dans la catégorie des matières d'importance stratégique comprennent: armes, munitions, matériel de guerre et autres marchandises comme l'acier, les métaux ferreux et non-ferreux, les minéraux et les produits chimiques, ainsi que les produits manufacturés qui sont très utiles aux industries de défense.

4. a) L'exportation du blé est réglementée mais pourrait faire l'objet d'un régime de permis; b) l'exportation des produits agricoles en général est réglementée mais pourrait faire l'objet d'un régime de permis.

IMPORTATIONS DE FRUITS EN CONSERVE

M. Lennard:

Au cours de 1953, combien de livres a) de conserves de pêches, b) de conserves d'autres fruits a-t-on importées des États-Unis au Canada?

M. Dickey:

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 1953 (dernière date pour laquelle les chiffres sont disponibles) les importations des États-Unis se sont réparties comme il suit: **a) conserves de pêches et d'abricots, 8,499,929 livres; b) conserves de fruits autres que les pêches et les abricots, 30,359,492 livres.

**On ne dispose pas de chiffres distincts pour ces deux sortes de fruits.

FILM D'AIR-CANADA "NO BARRIERS"

M. Diefenbaker:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1953, Air-Canada a-t-il fait réaliser un film intitulé *No Barriers*?

2. Si tel est le cas, quelle société a réalisé ce film?

3. Quel en a été le coût?

4. Pour quelle raison ce film n'a-t-il pas été réalisé par l'Office national du film?

M. Dickey:

1. Oui.

2. La *Lew Parry Film Production* de Vancouver.

3. \$24,000.

4. Dans ce cas-ci, c'est l'Office national du film qui a réalisé la copie originale à l'aide du négatif. On a eu recours à une autre société pour la production du film, étant donné qu'Air-Canada s'en tenait à sa méthode habituelle qui est d'assurer sa pratique à toutes les régions du Canada, à condition que cela ne lui coûte pas plus cher. L'Office national du film et d'autres sociétés cinématographiques canadiennes ont déjà tourné des films pour Air-Canada, dans le passé, et il a été constaté que les différentes techniques utilisées par les diverses sociétés offraient une variété précieuse dans le caractère des films et dans la façon dont le sujet de l'aviation civile au Canada est traité.

[M. Dickey.]

BUREAU DE POSTE DE VERDUN—CHÈQUES

M. Dufresne:

1. Le ministre des Postes sait-il que des étudiants, employés comme surnuméraires au bureau de poste de Verdun, au cours de la période des Fêtes, furent payés avec des chèques unilingues?

2. Le ministre des Postes a-t-il pris des mesures afin que les chèques imprimés pour son ministère le soient dorénavant dans les deux langues officielles du pays?

M. Kirk (Shelbourne-Yarmouth-Clare):

1 et 2. On me dit qu'on s'est servi d'un certain nombre de chèques unilingues à l'époque des Fêtes afin de se débarrasser d'un petit stock qu'on avait en mains. On a maintenant écoulé ce stock et on pourra utiliser désormais des chèques bilingues.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PROCÉDÉ ANODIQUE BENGOUGH ET STUART

M. Winch:

1. Le ou vers le 6 janvier 1947, le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, ou tout autre ministère du gouvernement, a-t-il reçu de la *Boeing Aircraft of Canada Limited*, de Vancouver, la somme approximative de \$7,000, à titre spécifique de versement de transfert de redevances de brevets au capitaine E. Windsor Bowen pour son procédé breveté, connu sous le nom de *Bengough & Stuart Chromic Acid Anodizing Proprietary Process*, exigé par le ministère pour des fins spéciales de construction d'aéronefs, ledit procédé portant le numéro de brevet 265968 et ayant été autorisé en vertu du mémoire descriptif n° DTD910 des brevets de la Couronne? Si tel est le cas, cette somme a-t-elle été versée au capitaine E. Windsor Bowen et, sinon, pour quelle raison?

2. Le ou vers le 6 janvier 1947, le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, ou tout autre ministère du gouvernement, a-t-il reçu de la *Canadian Vickers Limited*, de Montréal, la somme de \$4,057.04, représentant les redevances payables au capitaine E. Windsor Bowen pour l'utilisation, en 1942, du procédé Bengough-Stuart, en vertu d'un contrat conclu avant la guerre avec la *Canadian Vickers Limited*, signé par le président de cette société et portant le sceau officiel de ladite compagnie? Si tel est le cas, cette somme a-t-elle été versée au capitaine E. Windsor Bowen et, sinon, pour quelle raison?

3. L'un ou l'autre des ministères du gouvernement a-t-il reçu des versements de la *Canadian Limited* pour les brevets canadiens portant les numéros 265968 et 291633, alors que celle-ci était la propriété de l'État ou était exploitée par ce dernier et, dans le cas de l'affirmative, quelles sommes ont été versées et à qui l'ont-elles été?

4. Au cours de 1947-1948, le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements a-t-il reçu de la *Canadian Car and Foundry Company Limited*, de Montréal, une demande l'autorisant à verser au capitaine E. Windsor Bowen une somme pour l'utilisation du procédé anodique employé dans l'installation d'un certain outillage anodique fabriqué à la suite de communications échangées directement entre M. D. A. Loucks, acheteur, et M. A. D. Neale, vice-président de la société, et le capitaine E. Windsor Bowen, de Londres?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises en ce sens?